Zeitschrift: Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et

du Musée pédagogique

Herausgeber: Société fribourgeoise d'éducation

Band: 33 (1904)

Heft: 10

Rubrik: Échos de la presse

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 26.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Bulletin pédagogique

Organe de la Société fribourgeoise d'éducation

ET DU MUSÉE PÉDAGOGIQUE DE FRIBOURG

Abonnement pour la Suisse : 3 fr. — Pour l'étranger : 4 fr. — Prix du numéro : 20 ct. Prix des annonces : 15 ct. la ligne de 5 centimètres. — Rabais pour les annonces répétées.

Tout ce qui concerne la Rédaction doit être adressé à M. J. Dessibourg, Directeur de l'Ecole normale, Hauterive-Posieux.

Pour les annonces, écrire à M. Wicht, instituteur, à Fribourg, et, pour les abonnements ou changements d'adresse, à l'Imprimerie St-Paul, Avenue de Pérolles, Fribourg.

SOMMAIRE: Echos de la presse. — Questions de psychologie physique générale (suite et fin). — Mutualités scolaires. — Bilan historique et géographique de l'Europe en 1903 (suite). — La lutte contre l'alcoolisme. — Bibliographies. — Variétés. — Correspondances. — Chronique scolaire. — Avis.

ÉCHOS DE LA PRESSE

L'emploi de la subvention fédérale accordée aux cantons en faveur de l'école primaire a donné lieu à d'intéressantes discussions dans la presse et au sein des corps législatifs. Cette question n'a reçu dans la plupart des cantons qu'une solution provisoire et elle reste à l'ordre du jour. De divers côtés, on émet le vœu qu'une partie de cette manne fédérale serve à fournir aux élèves pauvres une meilleure alimentation.

Un correspondant de la *Volksstimme* de Sissach (Bâle-Campagne) estime que le succès de l'enseignement donné à l'école est compromis par l'insuffisance de la nourriture chez maints enfants. Ceux qui ne voudraient pas en convenir n'ont qu'à visiter les écoles pour voir les nombreux enfants malingres qui s'y trouvent, ou à interroger les médecins à qui il est donné d'entrer_dans les maisons et de pénétrer les secrets de beaucoup de familles. La vie n'est pas large dans les ménages

qui tirent leur unique ressource de l'industrie de la passementerie, et si l'ouvrage vient plus ou moins à manquer, c'est la gêne au logis. Cependant il faut payer la location et s'habiller quand même. C'est donc sur la table qu'on cherchera à réduire la dépense. Il faut renoncer à l'usage de la viande et du fromage; on économisera même le lait, et si l'on a quelques œufs, ils prennent le chemin du marché.

L'école doit nécessairement souffrir de cette situation. Et cependant elle élève sans cesse ses exigences à l'égard de tous les enfants, riches ou pauvres, sains ou rachitiques. Au début, on rencontre généralement chez tous bonne volonté, entrain et succès. Mais à mesure que l'on avance dans la scolarité les branches se multiplient et les tâches deviennent plus difficiles et demandent plus d'efforts. On constate alors chez les enfants débiles de la lassitude, une faiblesse mentale marchant de pair avec l'épuisement physique. De tels élèves sont souvent repris, gourmandés et punis. Il n'est donc pas étonnant qu'ils perdent peu à peu le courage, le goût de l'étude et que l'école soit pour eux un fardeau. Si on ajoute qu'après la classe ces malheureux enfants doivent encore, pour venir en aide à leurs parents, travailler au métier ou aux champs, on se demande ce que deviennent pour eux dans ces conditions ce qu'on est convenu d'appeler les belles et joyeuses années de l'enfance. Il importe par conséquent que l'on remédie à cet état de choses en créant partout des institutions destinées à donner aux élèves pauvres une alimentation saine et suffisante.



Un vif débat a eu lieu dernièrement sur cette même question au sein du Grand Conseil de Zoug. Un député a fait observer que l'assistance des élèves pauvres était une des fins prévues par la loi fédérale concernant les subventions scolaires, et il a demandé, au nom du parti ouvrier, que cette disposition ne reste pas lettre morte dans son canton. A quoi nous servent, s'est-il écrié, les palais scolaires et les superbes halles de gymnastique si nos enfants sont insuffisamment nourris et mal habillés? Il y a beaucoup de pauvres honteux qui n'enverraient pas leurs enfants mendier, mais qui accepteraient volontiers des secours donnés sous le couvert d'œuvres scolaires.

Un courant semblable se manifeste avec une force irrésistible dans le canton de Berne. La discussion relative à l'emploi du subside fédéral accordé à l'école populaire a déjà fait couler beaucoup d'encre, et nous ne sommes pas près d'en voir la fin. Il s'écoulera sans doute un long temps avant que l'on ait réussi à satisfaire toutes les revendications et à mettre tout le monde d'accord pour le partage de ce butin.

Peut-on obliger un maître d'école déjà assuré auprès d'une société particulière de s'assurer à la Caisse cantonale des instituteurs?

L'entrée en vigueur, au le janvier, de la nouvelle loi sur la Caisse de retraite des instituteurs bernois a soulevé des controverses sur cette question. Un correspondant du *Berner*

Schulblatt exprime en ces termes son opinion:

« Je suis un de ceux qui ont contracté dans leur jeune âge une assurance sur la vie et qui auront, par conséquent, une charge bien lourde, surtout pour les années 1904 et 1905. Cela ne m'a pas empêché, le 30 décembre dernier, lors de la décision du Grand Conseil instituant la Caisse d'assurances, d'exprimer ma satisfaction complète par des cris de joie et de dire : Voilà le plus grand progrès matériel accompli par notre canton, en matière scolaire, depuis cinquante ans. Nous savons maintenant qu'arrivés à la fin de notre carrière pédagogique, nous pourrons nous retirer avec la certitude de finir nos jours sans être obligés de mendier une pauvre pension qui permettrait juste de ne pas mourir de faim. Si, dans cette période de transition inévitable, certains collègues ont un peu de peine à nouer les deux bouts — je pense surtout à ceux qui ont une nombreuse famille — eh bien! l'avenir les dédommagera amplement des soucis et des difficultés de l'heure présente.

« Il est évident qu'une Caisse de retraite dont l'entrée ne serait pas obligatoire pour tous les membres du corps enseignant n'aurait aucune valeur. C'est bien d'ailleurs l'institution, réclamée par les instituteurs bernois depuis trente ans, destinée à les encourager dans leur œuvre d'éducation et à leur procurer la sécurité pour les vieux jours qui rend le

travail fécond et les difficultés moins amères. »

* *

C'est à la composition que doit tendre l'enseignement de la langue depuis la leçon de lecture à celle de grammaire; car il importe avant tout d'amener l'enfant à exprimer ses pensées, les sentiments qu'il éprouve au moyen de mots qu'il connaît, le plus naturellement, le plus simplement, le plus logiquement possible.

Exercer les jeunes gens à exprimer leur pensée par la langue écrite : voilà ce que l'on ne fait pas, nous dit M. J. Lafontaine,

dans la revue pédagogique belge : L'Ecole nationale.

Dans les exercices de rédaction, leur faisons-nous exprimer leurs pensées sur leurs jeux, leurs différends, leurs aspirations d'enfants ou d'adolescents, leurs connaissances, leurs observations? Pas le moins du monde. Nous préparons en classe un sujet quelconque, sur une promenade à la campagne (qu'ils n'ont pas faite), sur un incendie (qu'ils n'ont pas vu), sur les nids (qu'ils ne connaissent pas), sur les travaux des champs (auxquels ils n'ont pas pris part), sur les bois (où ils n'ont

jamais pénétré), sur la famille, les bons traitements des animaux, les pauvres (en des clichés généralement reçus) : voilà des sujets qui ont la prétention d'être empruntés à la vie de l'enfant. Et comment les préparons-nous? Très logiquement nous semble-t-il.

- 1º Invention (souvent faite par le maître).
- 2º Plan id.
- 3º Elocution id.
- 4º Répétition par l'élève (à sa manière, disons-nous) des phrases du maître.
 - 5º Lecture d'un modèle, du maître ou d'un auteur.
 - 6º Rédaction à domicile.
 - 7º Correction.... Oh! cette correction fastidieuse!

Mais, dites-moi, qu'est devenue dans tout cela la pensée de l'enfant, sa façon naïve de la rendre; qu'avons-nous fait de son jugement? Tous les professeurs le savent bien. Dans les paquets de copies, il n'y aura guère que des différences de longueur, de soins, d'orthographe. On doit à la vérité d'ajouter que généralement les Nos 1, 3 et 4 sont passés rapidement comme impraticables et que la lecture du modèle devient la pièce de résistance de la leçon; quand le modèle est bien fait, c'est ce qu'il y a de mieux. Ne soyons pas étonnés si nous parvenons à convaincre les enfants qu'il est impossible d'exprimer ses pensées par écrit autrement que l'ont fait les maîtres et.... s'ils se découragent. Ils ne diront rien quand ils ne retrouveront pas dans une des cases de leur mémoire quelque tournure qui s'adapte plus ou moins à ce qu'ils veulent dire.

Je conçois que l'on aboutisse à rien puisque l'on veut faire exprimer par des bambins les pensées des hommes et les exprimer à la façon des hommes. C'est comme si l'on exigeait d'eux qu'ils produisent un travail manuel d'homme à dix ou douze ans.

Questions de Psychologie physique générale

(Suite et fin.)

III

NOTION PHILOSOPHIQUE DE LA VIE

Coup d'œil rétrospectif sur la définition de la vie. — Tenons-nous en là pour ne pas quitter le terrain de la vie à son plus bas degré, et par où il suffisait de la caractériser. Toute bonne définition doit manifester ce qui est essentiel au sujet défini : — c'est une brève analyse des éléments constitutifs et distinctifs de la réalité qu'on prétend circonscrire et